

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Christine COLONNA  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : STATUT DES TRAVAILLEURS SOCIAUX**

FEMU A CORSICA a été sollicité, comme tous les groupes de notre assemblée, par l'intersyndicale des professions de travailleurs sociaux.

Responsables politiques, associations travaillant sur tous les terrains de la précarité sociale, de l'exclusion, et venant en aide aux publics en difficulté. Tous sont unanimes pour reconnaître l'indispensable rôle d'interface, entre le terrain social et les institutions, des assistants sociaux, des éducateurs spécialisés, des éducateurs « jeunes enfants » ou des conseillers en Economie Sociale et Familiale, et ce, au delà de leur implication individuelle dans des contextes toujours difficiles.

Dans une Corse qui n'est épargnée ni par la crise économique ni par la perte de repères culturels, ceux ci ont garanti, jusqu'à un passé encore récent, une certaine cohésion sociale. Ces catégories professionnelles font la preuve, au quotidien, de leur utilité grandissante.

Nous pensons donc, dans le contexte que connaît la Corse, et au regard des indicateurs sociaux et des constats, que les revendications de revalorisation de leurs diplômes (cadre A pour tous et salaires correspondants) sont largement justifiées et véritablement légitimes.

Comme sur beaucoup d'autres sujets, la France souffre d'un retard chronique en matière d'application des directives européennes. De ce fait, elle contribue à la constante dévalorisation de ces professions, entraînant par là même un déséquilibre territorial sur l'ensemble de l'espace européen.

Monsieur le Président de l'exécutif, Femu a Corsica sollicite votre avis sur cette question, en amont de l'examen de la motion proposée à l'ordre du jour de cette session par le groupe du front de gauche.

Je vous remercie.